

*Le Général G.H. Dufour
au Président de la Confédération, J. Furrer*

L

Confidentiel

Genève, 2 février 1852

Je m'empresse de répondre à votre lettre confidentielle du 31 janvier.¹

J'apprécie comme vous la note du Ministre de France.² Elle est de telle nature et en des termes tels que, si le Gouvernement fédéral y adhéraït, ce serait renoncer à toute indépendance. Lui seul doit rester juge des mesures à prendre dans l'intérieur de la Confédération pour faire respecter ses décisions et maintenir son droit de pays neutre et hospitalier. Les prétentions de cette note me semblent donc exorbitantes; nous devons les repousser. Mais je dois avouer que je n'en suis pas absolument surpris; car les gouvernements cantonaux (quelques-uns du moins) n'ont pas fait tout ce qu'ils auraient pu et surtout ce qu'ils auraient dû, pour exécuter les arrêtés du Conseil fédéral dans le but de mettre un terme aux coupables menées de certains réfugiés qui, se souciant fort peu du pays qui leur accorde une généreuse hospitalité, ont tout fait pour la compromettre. Il faut donc redoubler de sévérité à l'égard de ces individus et faire en sorte que les ordres du Conseil fédéral ne soient pas éludés, comme ils l'ont été jusqu'à présent et que ses mesures de police aient leur plein et entier effet. Cela seul peut calmer l'irritation de nos voisins et modifier leurs prétentions.

1. *Non retrouvée.*

2. *Cf. N° 134, note 1.*

6 FÉVRIER 1852

281

En ce qui me concerne, Monsieur le Président, je suis prêt à faire ce que le Conseil fédéral jugera convenable pour atteindre ce but. Mais je suis peu propre aux missions diplomatiques. C'est pourquoi je préférerais m'employer inofficiellement en prétextant quelque affaire particulière, et en profitant des rapports d'amitié que j'entretiens depuis longtemps avec le Président de la République pour lui faire connaître le véritable état des choses et les intentions sérieuses du Conseil fédéral, telles qu'elles me seront communiquées. S'il y avait quelque engagement à prendre, quelque promesse à faire, dans les limites que vous m'auriez tracées, c'est alors que je pourrais me présenter comme *délégué* muni de pouvoirs suffisants. Je crois que cette manière d'agir est, tout à la fois, la moins compromettante et celle qui a le plus de chances de succès.

Je ne vous cacherai pourtant pas que cette démarche me sera pénible par la crainte de ne pouvoir fléchir une inflexibilité fondée, il faut l'avouer, sur de trop justes motifs; mais toujours disposé à servir le pays par tous les moyens en mon pouvoir, je ferai, avec empressement, ce que le Conseil fédéral m'ordonnera.

En prévision d'un départ prochain, je prends un passeport qui doit encore aller à Berne pour y recevoir la signature du Ministre de France.³

3. *Le Conseil fédéral rejettera le 9 février 1852 (E 1004 1/10 n° 488) la proposition de J. Furrer du 4 février 1852 (non reproduite) d'envoyer Dufour à Paris.*